

DEMANDE D'ÉDITION DE DIPLÔME INTERMÉDIAIRE

Édition des diplômes DEUG et Maîtrise (diplômes intermédiaires)

La circulaire 2015-0012 du 24 Mars 2015 rappelle que les diplômes intermédiaires tels que le DEUG et la Maîtrise «sont délivrés aux étudiants qui en font la demande».

Ainsi, à compter de l'année universitaire 2011/2012, les étudiants ayant obtenu un DEUG ou une Maîtrise et qui souhaitent que leur diplôme soit édité, doivent en faire la demande auprès du Bureau des Diplômes.

Les documents nécessaires sont :

- La demande d'édition de diplôme (ci-contre) dûment complétée,
- **2** copies **LISIBLES** d'une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Permis de conduire, Passeport, Titre de Séjour...)
- Le Quitus de bibliothèque (à imprimer sur votre ENT ou à demander par mail à : bu@univ-tln.fr)

N.B. : La carte étudiant n'est pas une pièce d'identité

Ces pièces peuvent être :

- Déposées au Bureau des Diplômes (Bâtiment V1 – Bureau 05) pendant les heures d'ouverture (Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 09h à 12h)
- Transmises par courrier à l'adresse :
Université de Toulon DEVE
Service de Scolarité Administrative - Bureau des Diplômes
CS 60584
83041 Toulon Cedex 9



Toute demande incomplète ou transmise par mail ne sera pas prise en compte

DEUG

MAÎTRISE

Année d'obtention :

Intitulé du diplôme :

NOM :

Prénom :

Téléphone :

Mail :

Cadre réservé à l'Administration

	VDI	
	Code	
	PI	<input type="checkbox"/> BDD
		<input type="checkbox"/> Rectorat